

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 1^{er} mai 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 1^{er} mai 2017 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Réjean Major	Maire
Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Karo Poirier	Conseillère
Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2017-05-01-105

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017
- 0-4 Période de questions
- 0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois d'avril 2017

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2017
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'avril 2017
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 avril 2017
- 100-7 Dépôt des états financiers consolidés et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016
- 100-8 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Reddition de comptes 2016

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300-2 Acquisition de calcium – Résultats de l'appel d'offres regroupé BOU-STE-AUM-2017-01
- 300-3 Fauchage des bords de chemins – Résultats de l'appel d'offres #2017-05
- 300-4 Directeur des travaux publics – Processus de dotation
- 300-5 Réintégration au travail de l'équipe des employés des travaux publics
- 300-6 Fermeture du Pont – MTQ - Signalisation

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Programme de vidange des boues de fosses septiques – Résultats de l'appel d'offres #2017-06

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'avril 2017
- 600-3 Projet de règlement numéro 2016-291
 - A- Certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - B- Adoption du règlement numéro 2016-291, règlement modifiant le règlement numéro 85 pour créer une nouvelle zone U-132-1 avec des usages commerciaux et industriels
- 600-4 Projet de règlement numéro 2017-300 – Usage h4 – Zone V-103
- 600-5 Cour municipale – Règlements – Montant des amendes

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Surveillance ou non au Centre Quatre Saisons

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Emplois d'été Canada 2017
 900-2 Pancarte à l'entrée
 900-3 Finition du gazebo à l'entrée

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017

M.B. 2017-05-01-106

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant le sujet suivant :

- État du chemin de la Carpe

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois d'avril 2017

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois d'avril 2017.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2017-05-01-107

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 avril 2017, pour un montant total de 9 238.27 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2017

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'avril 2017

M.B. 2017-05-01-108

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'avril 2017 pour un montant total de 127 442.38 \$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 avril 2017

M.B. 2017-05-01-109

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 avril 2017 pour un montant de 34 290.86 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Dépôt des états financiers consolidés et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

M.B. 2017-05-01-110

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur indépendant de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016, rapports préparés et déposés par la firme «Piché & Lacroix CPA inc.» et ce, conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Un excédent de fonctionnement de l'exercice au montant de 155 022 \$ a été réalisé pour l'année 2016. Cet excédent porte le surplus accumulé au montant de 340 346 \$. Ce surplus accumulé se détaille comme suit : Surplus affecté au montant de 27 693\$, un surplus non affecté au montant de 282 653 \$ et un montant de 30 000\$ affecté au budget 2017.

100-8 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Reddition de comptes 2016

M.B. 2017-05-01-111

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 233 336\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée du sommaire des dépenses visant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées, sommaire préparé par la directrice générale;

Attendu que la reddition des comptes est maintenant incluse dans le rapport financier de la municipalité;

Pour ces motifs, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Gaston Lacroix, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Bouchette atteste de la véracité des frais encourus pour un montant total de 299 081\$, visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois d'avril 2017.

Formation en premiers soins

M.B. 2017-05-01-112

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de retenir les services de la firme « Premiers soins Haute-Gatineau » afin de dispenser la formation RCR et défibrillateur et planche dorsale aux pompiers volontaires de la municipalité. La dépense reliée à cette formation au coût de 145\$ plus taxes par pompier volontaire, soit un montant maximal de 3045\$ plus taxes, sera imputée au poste « Formation et perfectionnement » (02-220-00-454).

Adoptée à l'unanimité

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux en voirie exécutés durant le mois d'avril 2017.

300-2 Acquisition de calcium – Résultats de l'appel d'offres regroupé BOU-STE-AUM-2017-01

M.B. 2017-05-01-113

Considérant qu'un appel d'offres regroupé par invitation écrite a été effectué par la directrice générale de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau pour le contrat de fourniture d'abat-poussière (calcium) pour la municipalité de Bouchette, la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau et la municipalité d'Aumond et ce, conformément à la résolution M.B. 2017-04-03-093 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2017;

Considérant qu'un procès-verbal de l'ouverture des soumissions, ouverture tenue le 28 avril 2017, a été produit et déposé par la directrice générale de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;

Considérant que directrice générale de la municipalité de Bouchette a produit un sommaire des résultats obtenus;

Considérant qu'un seul des soumissionnaires invités a déposé une soumission;

Considérant que la soumission la plus basse est celle de « Sel Warwick » au montant de 12 875.00\$ plus taxes pour 25 sacs de 1000kg de calcium;

Considérant que la soumission la plus basse est celle de « Sel Warwick » au montant de 631.05\$ plus taxes pour 35 sacs de 35kg;

Considérant que l'appel d'offres par invitation écrite a été fait en mentionnant que la municipalité prévoyait procéder à l'acquisition de 25 sacs de 1000kg et d'une palette de sacs de 35kg, soit 35 ou 40 sacs;

Considérant le budget réservé pour cette dépense, soit la somme de 15 000\$;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu que la municipalité de Bouchette octroie le contrat #BOU-STE-AUM-2017-01 à « Sel Warwick inc.» pour la fourniture d'abat-poussière, soit 25 sacs de 1000kg pour un montant de 12 875.00 \$ plus taxes (14 803.03 \$) et 35 sacs de 35kg pour un montant de 631.05 \$ plus taxes (725.55 \$). Cette dépense sera imputée au poste « Calcium et abats poussière » (02-320-00-635).

Adoptée à l'unanimité

300-3 Fauchage des bords de chemins – Résultats de l'appel d'offres #2017-05

Note au procès-verbal

Suite à la résolution M.B. 2017-04-03-094 adoptée le 3 avril 2017, la compagnie « 3097-4547 Québec inc » a soumis le même prix du kilomètre pour le fauchage des bords de chemins, soit 60.43\$. Le contrat lui a donc été attribué.

300-4 Directeur des travaux publics – Processus de dotation

M.B. 2017-05-01-114

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de former un comité de sélection composé des membres du conseil qui seront disponibles et ce, pour analyser les curriculum vitae reçus, pour procéder aux entrevues et déposer une recommandation au conseil pour le poste de directeur des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité

300-5 Réintégration au travail de l'équipe des employés des travaux publics

M.B. 2017-05-01-115

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à la réintégration complète au travail de l'équipe d'employés des travaux publics, soit : Monsieur Denis Larivière, en tant que journalier et opérateur de la rétrocaveuse, Monsieur Richard Lacroix, en tant que journalier et conducteur du camion « dompeur » et Monsieur Charles Saumure en tant que journalier. La date du début des emplois sera fixée par la directrice générale et ce, selon les besoins de la municipalité. Les dépenses reliées à ces retours au travail seront imputées aux postes suivants : « Rémunération employé de voirie » (02-320-10-141), « Contribution employeur » (02-320-10-222) et « CSST » (02-320-10-252).

Adoptée à l'unanimité

300-6 Fermeture du Pont – MTQ - Signalisation

M.B. 2017-05-01-116

Considérant que le ministère des Transports du Québec a procédé à la fermeture du pont les 25 et 26 avril 2017, et ce, pour une inspection;

Considérant que lors de cette fermeture, la signalisation indiquant cette fermeture était déficiente;

Considérant qu'il n'y avait aucune signalisation placée sur la rue du Pont indiquant cette fermeture;

Considérant que plusieurs résidents ont communiqué avec le personnel du bureau municipal à l'effet que les indications étaient absentes;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de demander au ministère des Transports de prendre les mesures nécessaires afin de bien informer la population lors d'une future fermeture du pont et ce, dans un délai raisonnable.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 **Usine d'épuration et réseau d'égout**

400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles et matières recyclables**

Bacs roulants

M.B. 2017-05-01-117

Considérant la résolution M.B. 2017-04-03-097 adoptée par les membres du conseil lors de la séance de conseil tenue le 3 avril 2017;

Considérant que ces bacs acquis seront offerts aux citoyens de Bouchette;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser le personnel municipal à débiter le processus de vente de ces bacs roulants. Les bacs seront vendus à un prix unitaire et ce prix représente le coût d'achat pour la municipalité, arrondi au dollar près.

Adoptée à l'unanimité

400-5 **Programme de vidange des boues de fosses septiques – Résultats de l'appel d'offres #2017-06**

M.B. 2017-05-01-118

Considérant la résolution M.B. 2017-03-06-060 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 mars 2017;

Considérant que par cette résolution, les membres du conseil mandataient la directrice générale pour procéder à un appel d'offres par invitation écrite auprès d'au minimum deux fournisseurs et ce, pour le contrat de vidange des boues de fosses septiques pour une année;

Considérant l'appel d'offres par invitation écrite effectuée par la directrice générale;

Considérant qu'un procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été produit et déposé par la directrice générale;

Considérant que deux entreprises invitées à soumissionner ont déposé une offre;

Considérant que le prix le plus bas conforme est celui provenant de la soumission déposée par « Les Entreprises septiques L.M. »;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'octroyer le contrat de service de vidange, de collecte et de transport des boues septiques pour 2017-2018 au plus bas soumissionnaire conforme soit : « Les Entreprises septiques L.M. » et ce, selon les prix soumis.

Adoptée à l'unanimité

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'avril 2017

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'avril 2017 sont déposées.

600-3 Projet de règlement numéro 2016-291

A- Certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Note au procès-verbal

La directrice générale et secrétaire trésorière a déposé son certificat relativement à l'approbation des personnes habiles à voter dans le cadre du processus d'adoption du règlement 2016-291, règlement modifiant le règlement de zonage.

B- Adoption du règlement numéro 2016-291, règlement modifiant le règlement numéro 85 pour créer une nouvelle zone U-132-1 avec des usages commerciaux et industriels

M.B. 2017-05-01-119

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette adoptait le 3 mai 1993 son règlement de zonage, règlement 85, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU' une municipalité locale, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, peut modifier son règlement de zonage conformément aux procédures citées aux articles 123 et suivants de cette même loi;

- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par la conseiller au siège numéro 2, Steve Lefebvre, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 septembre 2016 afin de modifier le règlement de zonage numéro 85 pour y créer une zone industrielle à l'intérieur de la zone urbaine U-132;
- ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été adopté par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 décembre 2016;
- ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation s'est tenue le lundi 6 mars 2017;
- ATTENDU QU' un deuxième projet de règlement a été adopté par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 mars 2017;
- ATTENDU QU' aucune demande valide n'a été déposée pour la tenue d'un registre et ce, avant la date limite fixée au 18 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'adopter le règlement 2016-291 modifiant le règlement 85 comme suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 – Délimitation de la zone U-132-1

La zone U-132-1 est créée à l'intérieur de la zone U-132. Cette nouvelle zone englobe les cadastres 5 559 876 et 4 989 174. Un croquis indiquant cette nouvelle zone fait partie intégrante de ce règlement. Cette nouvelle zone englobe une superficie approximative de 35 000m².

Article 3 - Usages permis à l'intérieur de la zone U-132-1

Les usages permis à l'intérieur de la nouvelle zone sont ceux déjà permis dans la zone U-132 avant l'entrée en vigueur de ce règlement et les usages suivants sont ajoutés:

3.1 - Usage « Industrie moyenne »

L'usage « Industrie moyenne » (i2) est ajouté aux usages permis dans la zone U-132-1, soit sur les cadastres 5 559 876 et 4 989 174 seulement.

3.2 - Usage « Commerce »

Les usages « Commerce » (c3 et c4) sont ajoutés aux usages permis dans la zone U-132-1, soit sur les cadastres 5 559 876 et 4 989 174 seulement.

Article 4 – Définition des usages

4.1 - Usage i2 - « Industrie moyenne »

L'usage i2 est défini à l'intérieur du règlement numéro 85.

4.2 - Usage c3 - « Commerce de détail »

L'usage c3 est défini à l'intérieur du règlement numéro 85. Cet usage n'inclus pas les commerces de dépanneur et de station d'essence.

4.3 - Usage c4, « Commerce de grande surface »

L'usage c4, est défini à l'intérieur du règlement 85.

Article 5 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

600-4 Projet de règlement numéro 2017-300 - Usage h4 – Zone V-103

M.B. 2017-05-01-120

Considérant l'avis reçu de la MRCVG concernant le premier projet de règlement numéro 2017-300;

Considérant que les membres du conseil désirent obtenir une rencontre avec les représentants de la MRCVG dans ce dossier;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de demander à la direction générale de la MRCVG qu'une rencontre soit permise avec Monsieur Félix Nadeau Rochon afin d'obtenir de plus amples informations sur l'avis reçu relativement au projet de règlement 2017-300 visant à modifier le règlement de zonage de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

600-5 Cour municipale - Règlements – Montant des amendes

Avis de motion pour modifier le règlement numéro 82, règlement relatif à l'émission des permis et certificats

Le conseiller au siège numéro 6, Pierre Parisien, annonce ce 1^{er} mai 2017, qu'un avis de motion est donné en vue de modifier la section XII du règlement numéro 82, règlement relatif à l'émission des permis et certificats, afin de réviser le montant de l'amende inscrit à l'article 12.9.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Conseiller au siège 6
Pierre Parisien

Avis de motion pour modifier le règlement numéro 85, règlement de zonage

Le conseiller au siège numéro 6, Pierre Parisien, annonce ce 1^{er} mai 2017, qu'un avis de motion est donné en vue de modifier la section III du règlement numéro 85, règlement de zonage, afin de réviser le montant de l'amende inscrit à l'article 3.5.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Conseiller au siège 6
Pierre Parisien

Avis de motion pour modifier le règlement numéro 171, règlement concernant la disposition et l'entreposage provisoire d'ordures ménagères et déchets encombrants

Le conseiller au siège numéro 6, Pierre Parisien, annonce ce 1^{er} mai 2017, qu'un avis de motion est donné en vue de modifier le règlement numéro 171, règlement concernant la disposition et l'entreposage provisoire d'ordures ménagères et déchets encombrants afin de réviser entre autre le montant des amendes inscrits à l'article 19 et d'encadrer l'utilisation des boîtes communes installées à l'arrière de la caserne incendie.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Conseiller au siège 6
Pierre Parisien

Avis de motion pour modifier le règlement numéro 199, règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Le conseiller au siège numéro 6, Pierre Parisien, annonce ce 1^{er} mai 2017, qu'un avis de motion est donné en vue de modifier le règlement numéro 199, règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin de réviser l'article 2.1, infractions et pénalités du chapitre 2 du règlement.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Conseiller au siège 6
Pierre Parisien

Avis de motion pour modifier le règlement numéro 200, règlement concernant le captage des eaux souterraines

Le conseiller au siège numéro 6, Pierre Parisien, annonce ce 1^{er} mai 2017, qu'un avis de motion est donné en vue de modifier le règlement numéro 200, règlement concernant le captage des eaux souterraines, afin de réviser l'article 13, concernant les recours et sanctions.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Conseiller au siège 6
Pierre Parisien

Avis de motion pour modifier le règlement numéro 250, règlement relatif aux détecteurs de fumée »

Le conseiller au siège numéro 6, Pierre Parisien, annonce ce 1^{er} mai 2017, qu'un avis de motion est donné en vue de modifier le règlement numéro 250, règlement relatif aux détecteurs de fumée, afin de réviser l'article 10, concernant les pénalités et sanctions.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Conseiller au siège 6
Pierre Parisien

Avis de motion pour modifier le règlement numéro 253 relatif à l'implantation et installation des plaques d'identification de numéros civiques

Le conseiller au siège numéro 6, Pierre Parisien, annonce ce 1^{er} mai 2017, qu'un avis de motion est donné en vue de modifier le règlement numéro 253, règlement relatif à l'implantation et l'installation de plaques d'identification de numéros civiques, afin de réviser l'article 10, concernant les dispositions pénales.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Conseiller au siège 6
Pierre Parisien

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Surveillance ou non au Centre Quatre Saisons

M.B. 2017-05-01-121

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel de candidatures pour un poste de surveillant au Centre Quatre Saisons lors des heures d'ouverture et ce, jusqu'à ce que le Comité des loisirs de Bouchette procède à l'embauche d'étudiants pour l'organisation des activités supervisées qui se déroulent tout au cours de la période estivale à cet endroit.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800- Assemblée générale annuelle 2017 du Réseau BIBLIO de l'Outaouais

M.B. 2017-05-01-122

Sur la proposition de karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'autoriser le conseiller au siège numéro 1, Luc Larivière et la responsable de la bibliothèque, Chantal Leblanc, à participer à l'assemblée générale annuelle du réseau biblio de l'Outaouais qui se tiendra au club de golf Mont Ste-Marie dans la municipalité du Lac-Sainte-Marie, le samedi 3 juin 2017. Les dépenses résultant de ces participations seront imputées aux postes « Frais de déplacements » (02-702-30-310) et « Formation et perfectionnement » (02-702-30-454).

Adoptée à l'unanimité

800-2 Demande d'autorisation – Chemin Richard

M.B. 2017-05-01-123

Considérant la demande déposée par les propriétaires de la propriété sise au 132 chemin Richard;

Considérant que les propriétaires sollicitent une autorisation de la municipalité pour traverser un fil électrique sous le chemin public, soit le chemin Richard, et ce, afin d'alimenter en électricité leur garage situé de l'autre côté du chemin, garage ayant comme adresse civique le 133;

Considérant que le demandeur aura l'entière responsabilité relativement à ce fil;

Considérant que la municipalité de Bouchette, advenant des travaux dans l'emprise du chemin ne pourra, d'aucune façon, être tenue responsable quant à ce fil;

Considérant que le chemin devra être remis dans le même état après les travaux exécutés par le demandeur;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de permettre à madame Geneviève Bénard et Monsieur Ian Affleck, propriétaires du 132 et du 133 chemin Richard, de passer un fil électrique sous le chemin Richard afin d'alimenter leur garage en électricité. La municipalité ne se tient aucunement responsable relativement à ce fil. Les travaux devront être effectués sous la supervision du directeur des travaux publics et le chemin devra être remis dans le même état et ce, dès la fin des travaux.

Adoptée à l'unanimité

800-3 Distribution des jeunes arbres par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

M.B. 2017-05-01-124

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu que la municipalité participera encore cette année à la campagne de distribution des jeunes arbres donnés par le MFFP à la MRCVG et ces jeunes arbres seront offerts à la population de Bouchette. Il est aussi résolu de demander à la MRCVG s'il était possible de nous en faire parvenir un total de 200 petits arbres, soit 50 de plus que ceux accordés à chaque municipalité de la MRCVG.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Un mémo sera envoyé aux contribuables de la municipalité pour les inviter à participer à la campagne de distribution des jeunes arbres. Des vivaces en provenance des aménagements floraux municipaux seront aussi mises à la disposition des gens intéressés à s'en procurer et ce, sans frais. Ce mémo sera aussi inscrit sur le site Web de la municipalité.

800-4 Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau

M.B. 2017-05-01-125

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de procéder à l'acquisition de deux pancartes sensibilisant au lavage de bateaux, soit une en français et une autre en langue anglaise et ces pancartes seront installées au bout du pont de fer. Cette dépense sera imputée au poste « Fourniture protection environnement » (02-470-00-650).

Adoptée à l'unanimité

800-5 Communiqué – Nouveau règlement – Installations septiques résidentielles

Note au procès-verbal

Ce communiqué visant le nouveau règlement bonifié concernant les installations septiques résidentielles sera publié sur le site Web de la municipalité.

800-6 Journal La Gatineau – Proposition publicitaire – « Cahier Trouve-Tout »

M.B. 2017-05-01-126

Considérant que le Journal La Gatineau publiera, comme à chaque année, un cahier Trouve-Tout et ce, juste avant le congé des Patriotes;

Considérant que ce cahier contiendra les attraits touristiques des 17 municipalités de la MRCVG;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de réserver un espace publicitaire dans le cadre du cahier spécial « Trouve-Tout » du journal La Gatineau et ce, pour un montant de 400\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

Adoptée à l'unanimité

800-7 Aménagements floraux – Aide à Madame Hanny Panek

M.B. 2017-05-01-127

Considérant la résolution M.B. 2017-04-03-098 adoptée par les membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 avril 2017;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de procéder à l'affichage d'un avis visant à trouver une personne qui pourrait aider madame Panek dans l'exécution des travaux reliés aux aménagements floraux.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Emplois d'été Canada 2017

M.B. 2017-05-01-128

Considérant la résolution M.B. 2016-12-05-269 adoptée par les membres du conseil lors de la séance de conseil tenue le 5 décembre 2016;

Considérant la résolution M.B. 2017-04-03-084 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 avril 2017;

Considérant que ces deux résolutions concernaient une demande de subvention dans le cadre du programme d'Emplois d'été Canada et ce, pour deux postes;

Considérant qu'un des postes était pour un technicien en hygiène du milieu et l'autre poste était pour la Petite école de rang;

Considérant que le poste de technicien en hygiène du milieu est directement relié à la protection de l'environnement, service crucial dans une municipalité;

Considérant que le poste pour la Petite école de rang, était un poste de préposé à l'accueil et à l'information;

Considérant que le projet de restauration de notre Petite école de rang est un projet unique dans la région;

Considérant que même au Québec, il n'existe qu'un très petit nombre d'école de rang restauré en un attrait touristique;

Considérant la réponse négative reçue suite au dépôt de notre demande de subvention;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que la municipalité fasse parvenir une missive exprimant notre très grande insatisfaction en ce qui concerne la réponse obtenue de gouvernement fédéral. Il est de plus résolu de faire parvenir cette résolution à Monsieur William Amos, député de Pontiac, afin de lui demander sa collaboration en vue de faire modifier cette réponse négative obtenue suite à notre demande de subvention dans le cadre d'Emplois d'été Canada.

Adoptée à l'unanimité

900-2 Pancarte à l'entrée

M.B. 2017-05-01-129

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de mandater la directrice générale pour faire fabriquer une carte de la municipalité à installer sur le panneau de l'AREV situé à l'entrée sud. Les commerçants pourront s'afficher sur cette carte et ce, moyennant des frais de publicité. Ces frais seront de 50\$ par année. Cette dépense sera imputée au poste « Aménagements et décoration » (02-702-90-699).

Adoptée à l'unanimité

900-3 Finition du gazebo à l'entrée

Sujet reporté à une prochaine séance.

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Réglementation des clôtures
- Contrat de vidange des boues septiques
- Élections

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2017-05-01-130

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de lever la présente séance à 20h20.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière